

Convention territoriale
Saint-Denis

[Orientations stratégiques

- Lutter et prévenir dans la durée les phénomènes d'exclusion sociale

- Au niveau de l'éducation : priorités fixées sur les 8-14 ans, sur l'aide à la fonction parentale, l'accompagnement de la mission éducative de l'école et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Au niveau de la tranquillité publique : suivi du contrat local de sécurité
- Au niveau de la quotidienneté : mise en place d'une gestion urbaine de proximité avec un accent sur la propreté, accès aux services publics

- Territorialiser les services publics afin de promouvoir un développement équilibré du territoire

- Pour le logement : par une mise en place d'antennes de proximité
- Pour la politique culturelle :
 - par une évolution de l'action de la direction municipale de la culture et des équipements et une mise en place d'agents de développement culturel dans les quartiers et de médiathèques de quartier
 - en utilisant la pratique culturelle comme moyen de recréer du lien social par un soutien et un développement des pratiques amateurs
 - en considérant la pratique comme participant à la fonction éducative
- Soutien à la vie sociale des quartiers, aux associations et équipements associatifs
- Articulation entre insertion professionnelle, développement économique et développement local par le soutien à des structures comme Objectif emploi !, la maison de l'initiative économique locale (MIIEEL), la plateforme d'initiatives locales (PFIL) et les pépinières d'entreprises
- Politique de promotion de la santé
- Suivi du contrat local de sécurité autour de la police de proximité, la justice et l'accès au droit avec la création d'un Point d'accès au droit

- Favoriser une démarche participative pour une mise en œuvre concertée et durable de ces objectifs, articulée autour de la définition d'un mode de gestion partagée du territoire